

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>Séance du mercredi 14 octobre 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 08 octobre 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 octobre 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_10_14_05</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Cecon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Demande d'aide à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance**

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un système de soutien financier, le Bonus Relance, à destination des collectivités afin de relancer l'économie locale.

Cette aide s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre du Bonus Relance pour le remplacement des fenêtres de l'ensemble du bâtiment de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <b>16 OCT. 2020</b> Et de la publication le : <b>16 OCT. 2020</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le <b>16 OCT. 2020</b> Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--

